



P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Monsieur Albert Rösti
Conseiller fédéral
Palais fédéral Nord
3003 Berne



Notre réf. FF/SCN/BA
Date 24 janvier 2024

Ordonnance sur la conduite automatisée (OCA) et ordonnance concernant les aides financières destinées à promouvoir des solutions innovantes pour la circulation sur la voie publique (OAFIC) – consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

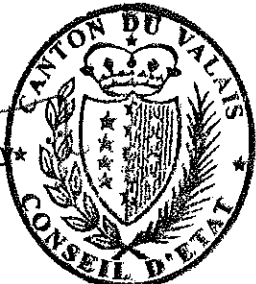
Le Conseil d'Etat valaisan a pris connaissance, avec intérêt, du projet de révision susmentionné et vous remercie de l'avoir consulté.

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais soutient majoritairement les modifications proposées. La position détaillée du Canton du Valais ainsi que les diverses remarques figurent dans les questionnaires annexés.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le Président
Christophe Darbellay



La Chancelière
Monique Albrecht

Annexes questionnaires relatifs à la consultation OCA et OAFIC

Copie à svq@astra.admin.ch



Ordonnance concernant les aides financières destinées à promouvoir des solutions innovantes pour la circulation sur la voie publique (O AFC)

Questionnaire

(structuré selon la systématique du rapport explicatif)

Auteur de l'avis :

<input checked="" type="checkbox"/> Canton <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Organisation <input type="checkbox"/> Autre
Expéditeur : Canton du Valais Place de la Planta 3, Palais du Gouvernement 1950 Sion
Important : Veuillez envoyer votre avis sous forme électronique (document Word et PDF) d'ici au 2 février 2024 à l'adresse suivante : svg@astra.admin.ch

Ordonnance concernant les aides financières destinées à promouvoir des solutions innovantes pour la circulation sur la voie publique (O AFC)

1. Avez-vous des remarques d'ordre général à formuler concernant cette nouvelle ordonnance ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

2. Approuvez-vous l'objet de la nouvelle ordonnance (art. 1) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

3. Approuvez-vous l'art. 2 et les exigences concernant les projets pour lesquels une demande d'aide financière peut être déposée ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

4. Approuvez-vous les prescriptions relatives à la demande d'aide financière (art. 3) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

5. Acceptez-vous que l'OFROU puisse proposer des thèmes prioritaires (art. 4) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

6. Approuvez-vous la possibilité de recourir à des experts pour l'examen des demandes (art. 5) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

7. Approuvez-vous la réglementation relative à la décision d'octroi d'une aide financière (art. 6) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

8. Approuvez-vous l'ordre de priorité défini et la procédure à suivre en cas de demandes trop nombreuses (art. 7) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

9. Approuvez-vous la réglementation relative aux coûts imputables (art. 8) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

10. Approuvez-vous la réglementation relative au calcul de l'aide financière (art. 9) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

11. Approuvez-vous la réglementation relative aux aides financières ultérieures provenant d'autres sources (art. 10) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

12. Approuvez-vous la réglementation relative au versement de l'aide financière (art. 11) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

13. Approuvez-vous la réglementation relative à la prolongation du délai de mise en œuvre des projets (art. 12) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

14. Approuvez-vous la réglementation relative à la publication des informations concernant les projets subventionnés (art. 13) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		



Ordonnance sur la conduite automatisée (OCA)

Questionnaire

(structuré suivant la systématique du rapport explicatif)

Auteur de l'avis :

<input checked="" type="checkbox"/> Canton <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Organisation <input type="checkbox"/> Autre
Expéditeur : Canton du Valais Place de la Planta 3, Palais du Gouvernement 1950 Sion
Important : Veuillez envoyer votre avis sous forme électronique (document Word et PDF) d'ici au 2 février 2024 à l'adresse suivante : svg@astra.admin.ch

1. Ordonnance sur la conduite automatisée

1. Avez-vous des remarques d'ordre général à formuler concernant le projet ?
<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement : Il faut impérativement veiller à une bonne coordination entre les cantons et l'OFROU, car d'elle dépend le succès de la mise en œuvre de cette ordonnance.

2. Approuvez-vous l'objet de la nouvelle ordonnance (art. 1) ?
<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :

3. Approuvez-vous les définitions proposées (art. 2) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
Dans un souci d'améliorer l'intelligibilité, les définitions devraient se référer aux classes applicables au niveau international selon la SAE J3016.		

4. Approuvez-vous les exigences générales applicables aux véhicules équipés d'un système d'automatisation (art. 3) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

5. Acceptez-vous que le système d'automatisation doive maîtriser tous les scénarios de trafic dans les conditions d'utilisation inhérentes à sa construction, conformément à l'al. 2, et que ces exigences se fondent sur des réglementations et des normes internationales (art. 4) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

6. Acceptez-vous que l'immatriculation de véhicules sans conducteur se fonde sur les prescriptions techniques internationales relatives aux systèmes d'automatisation applicables au moment de la première mise en circulation, par dérogation à l'art. 3b, al. 1, OETV (art 5) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

7. Acceptez-vous que, sous certaines conditions, le DETEC puisse déclarer applicables à des véhicules déjà mis en circulation de nouvelles prescriptions concernant des systèmes d'automatisation (art. 6) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :
Complément nécessaire à la let. d:
Les accidents ayant uniquement occasionné des dommages matériels peuvent également représenter un danger. Il ne faut pas partir du principe qu'ils sont inclus dans la let. c.

8. Approuvez-vous la réglementation relative à l'enregistreur de mode de conduite (art. 7, 23, 27 et 38) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

9. Acceptez-vous que les systèmes d'automatisation ne puissent plus être utilisés si le système de gestion associé n'est plus actualisé, et que cela entraîne l'immobilisation des véhicules sans conducteur (art. 8) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

10. Approuvez-vous la réglementation relative à la remise du manuel d'utilisation et au devoir d'information concernant l'enregistreur de mode de conduite (art. 9) ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
L'obligation d'information concernant les manuels d'utilisation est opportune.		

11. Approuvez-vous la réglementation relative au respect du manuel d'utilisation (art. 10) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
On peut supposer que cela doit être confirmé activement. Les exigences de comportement doivent être intégrées dans l'OCA.		

12. Acceptez-vous que les systèmes d'automatisation et les véhicules équipés d'un système d'automatisation soient en règle générale soumis à la réception par type (art. 11) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
Les autorités d'immatriculation doivent obligatoirement avoir accès aux réceptions par type.		

13. Approuvez-vous la réglementation relative à la délivrance des réceptions par type (art. 12) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

14. Approuvez-vous la réglementation relative à la vérification de la conformité pour le maintien de la sécurité routière et de la sécurité de fonctionnement après l'immatriculation (art. 13) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

15. Approuvez-vous le principe des notifications obligatoires pour le maintien de la sécurité routière et de la sécurité de fonctionnement après l'immatriculation (art. 14) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
La question est de savoir si la notification spontanée fonctionnera. L'obligation de déclaration à la police doit être obligatoire en cas d'accidents impliquant des véhicules en mode de conduite automatisée.		

16. Approuvez-vous les contrôles prévus pour le maintien de la sécurité routière et de la sécurité de fonctionnement après l'immatriculation (art. 15) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement : Le véhicule doit être retiré de la circulation jusqu'à ce que le contrôle subséquent ait été effectué.		

17. Approuvez-vous les précisions apportées concernant l'application des clauses de sauvegarde des accords internationaux pour les véhicules équipés de systèmes d'automatisation (art. 16) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

18. Acceptez-vous que les cantons ne soient pas autorisés à déléguer les contrôles subséquents de véhicules sans conducteur à des entreprises ou à des organisations privées, mais qu'ils puissent demander que certaines vérifications techniques soient effectuées par un organe d'expertise reconnu par l'OFROU ou les faire réaliser à la charge du détenteur du véhicule (art. 17) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

19. Approuvez-vous la réglementation relative aux fins autorisées du traitement des données de l'enregistreur de mode de conduite au sens de l'art. 25g, al. 3, LCR (art. 18) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement : Supprimer «non officiels», de manière à permettre l'analyse par des experts officiels et non officiels.		

20. Approuvez-vous la réglementation relative au traitement des données dans le cadre de l'exécution (art. 19) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

21. Acceptez-vous que les données de l'enregistreur de mode de conduite puissent être détruites sans le consentement des personnes concernées aux fins de la mise au rebut du véhicule (art. 20) ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

22. Acceptez-vous que quiconque vend, loue ou met en leasing à titre professionnel un véhicule pourvu d'un dispositif émettant des demandes de transition doit expliquer clairement à la partie contractante la manière d'utiliser le système d'automatisation conformément à sa destination ainsi que la fonction d'enregistrement de l'enregistreur de mode de conduite et en conserver l'attestation écrite pendant dix ans (art. 21) ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

23. Approuvez-vous les effets de l'utilisation du système d'automatisation pour le conducteur et l'étendue de sa décharge (art. 22) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

24. Approuvez-vous la réglementation relative à l'activation du système d'automatisation pour le stationnement (art. 24) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
L'article 24 al. 2 propose la mise en place de marques spéciales. A notre connaissance, l'OSR ne prévoit, à ce jour, pas des marques spéciales pour ce type de véhicules.		
En outre, c.f. réponse à la question 27.		

25. Approuvez-vous les exigences générales concernant le parcage automatisé, notamment le fait que celui-ci suppose qu'une case de stationnement déterminée ait été attribuée au véhicule (art. 25) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

26. Approuvez-vous la réglementation relative à l'exécution du parcage automatisé (art. 26) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

27. Approuvez-vous la réglementation concernant la demande relative à l'exploitation d'aires de stationnement permettant le parcage automatisé, notamment le fait que ces demandes doivent être déposées par le constructeur ou par une personne habilitée par celui-ci (art. 28) ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
<p>Le requérant ne devrait pas être le constructeur du véhicule, mais l'exploitant du système de stationnement.</p> <p>A notre avis, il sied de distinguer l'exploitation d'une aire de stationnement de son aménagement. En effet, en premier lieu il faudrait aménager une aire de stationnement. Par exemple, construction d'une nouvelle aire ou la mise en place de la signalisation nécessaire. En deuxième lieu interviendrait l'autorisation d'exploiter sur une aire déjà aménagée. Dans ce cadre, il manque, à notre sens, la mention de l'aménagement de ces aires qui doit se faire selon les procédures cantonales (VS : selon les cas - loi sur les routes pour la construction et/ou l'utilisation du domaine public, loi sur les constructions, l'autorisation de la Commission cantonale de la signalisation routière).</p>		

28. Approuvez-vous la réglementation concernant l'évaluation de la demande relative à l'exploitation d'aires de stationnement permettant le parcage automatisé (art. 29) ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
<p>L'article 29 al. 1 lettre f propose la mise en place de marques pour les lieux de dépôt et de récupération des véhicules. A notre connaissance, l'OSR ne prévoit, à ce jour, pas des marques spéciales pour ce type de véhicules.</p> <p>En outre, c.f. réponse à la question 27.</p>		

29. Approuvez-vous les obligations du constructeur concernant les formations relatives aux véhicules sans conducteur (art. 30) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

30. Approuvez-vous la réglementation relative aux personnes qui procèdent au chargement ou au déchargement partiel de véhicules sans conducteur, notamment le fait que la personne qui décharge une partie du véhicule soit responsable de veiller à ce que le déchargement partiel n'ait pas d'effets préjudiciables sur le reste du chargement (art. 31) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
Renvoyer aux obligations selon l'art. 30 LCR et l'art. 73 OCR.		

31. Approuvez-vous les tâches et devoirs des détenteurs de véhicules sans conducteur (art. 32) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

32. Approuvez-vous les tâches et devoirs des opérateurs de véhicules sans conducteur (art. 33) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
Il faut absolument définir le temps de réaction.		

33. Approuvez-vous la réglementation relative à la conduite manuelle d'un véhicule sans conducteur (art. 34) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

34. Approuvez-vous les exigences communes applicables à l'opérateur et à la personne qui conduit manuellement le véhicule sans conducteur, notamment les prescriptions relatives au permis de conduire, à la formation (spécifique) et au cours de perfectionnement (art. 35) ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
L'opérateur et la personne qui conduit manuellement le véhicule sans conducteur doivent obligatoirement posséder au moins la catégorie B, y compris pour les véhicules à vitesse réduite.		

35. Acceptez-vous que, pour les véhicules sans conducteur dépourvus de poste de conduite, le poids à vide n'inclue pas le poids du conducteur (art. 36) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

36. Approuvez-vous la réglementation relative aux commandes des véhicules sans conducteur (art. 37) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

37. Approuvez-vous la réglementation relative à la demande d'autorisation des conditions d'utilisation, notamment en ce qui concerne son contenu et le rapport que le requérant doit entretenir avec la Suisse (art. 39) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
Les critères d'évaluation des demandes doivent encore être concrétisés.		

38. Approuvez-vous la réglementation relative au traitement et à l'évaluation de la demande d'autorisation des conditions d'utilisation, notamment en ce qui concerne les preuves à apporter, l'obligation de solliciter l'autorisation du canton concerné (et de l'OFROU si les conditions d'utilisation s'étendent aux routes nationales), ainsi que le droit de l'armée, de l'OFT et de l'OFDF d'être entendus (art. 40) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

39. Acceptez-vous que la décision concernant une demande d'autorisation des conditions d'utilisation de véhicules sans conducteur soit notifiée aux destinataires visés à l'art. 41, let. a à d (art. 41) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

40. Acceptez-vous que les conditions d'utilisation autorisées soient publiées dans l'organe de publication officiel (art. 42) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

41. Approuvez-vous la réglementation relative à la surveillance après la délivrance de l'autorisation (art. 43) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

42. Approuvez-vous les différents éléments constitutifs d'une infraction (art. 44) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
Il faut ajouter les possibilités de mesures administratives.		

43. Approuvez-vous la disposition dérogatoire pour les cas d'espèce particuliers et la constitution d'un groupe de suivi par l'OFROU (art. 45) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
Il faut impérativement veiller à une bonne coordination entre les cantons et l'OFROU, car d'elle dépend le succès de la mise en œuvre de cette ordonnance.		

2. Ordonnance du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière

44. Approuvez-vous le signal d'indication « Véhicules équipés d'un système d'automatisation » et l'obligation de le placer au niveau de tous les accès aux aires de stationnement où le parcage automatisé est autorisé (art. 62, al. 8 et annexe 2, signal 4.91 ^{bis})?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
A notre avis, le signal proposé ne représente pas la conduite automatisée et peut prêter à confusion avec une charge à induction. Il n'est, à notre sens, pas intuitif.		

3. Ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers

45. Acceptez-vous que les véhicules sans conducteur doivent faire l'objet d'un contrôle subséquent annuel (art. 33, al. 2, let. a, ch. 5) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
Après avoir recueilli suffisamment de données empiriques, il convient de réexaminer le changement de périodicité selon les règles actuellement en vigueur.		

4. Ordonnance du 27 octobre 1976 réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière

46. Acceptez-vous qu'un véhicule sans conducteur doive disposer d'une autorisation des conditions d'utilisation pour que le permis de circulation et les plaques puissent être délivrés (art. 71, al. 1, let. f) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

47. Acceptez-vous que l'examen théorique de base porte désormais aussi sur la connaissance des systèmes d'automatisation et d'aide à la conduite (annexe 11, ch. 1.2, sous-ch. 1.2.4) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

48. Acceptez-vous que les candidats à l'examen pratique (de conduite) pour la catégorie A et la sous-catégorie A1 doivent non seulement connaître et être capables d'utiliser les systèmes d'aide à la conduite (si le véhicule d'examen en est doté), mais également effectuer des manœuvres spéciales, en utilisant les systèmes d'aide à la conduite le cas échéant (annexe 12, section III, sous-section B, ch. 1 ^{bis} et 2) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

49. Acceptez-vous que les candidats à l'examen pratique (de conduite) pour les catégories B et BE et la sous-catégorie B1 doivent non seulement connaître et être capables d'utiliser les systèmes d'aide à la conduite et les systèmes d'automatisation (si le véhicule d'examen en est doté), mais également effectuer des manœuvres spéciales, en utilisant les systèmes d'aide à la conduite et les systèmes d'automatisation le cas échéant (annexe 12, section III, sous-section D, ch. 1 ^{bis} , 2 et 3) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

50. Acceptez-vous que le système de pilotage automatique sur autoroute et les différents systèmes d'aide à la conduite devant au moins être au programme de l'examen pratique (de conduite) des catégories et sous-catégories concernées (si le véhicule d'examen en est doté) soient explicitement mentionnés (annexe 12, section III, sous-sections B, ch. 1 ^{bis} , et D, ch. 1 ^{bis}) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		